



Roxanne Cloutier-Peace

Avocate

T 514.954.2587

F 514.954.1905

Montréal

RCloutierPeace@blg.com

[LinkedIn](#)

[Travail et emploi](#)

[Différends en matière d'emploi](#)

[Litige commercial](#)

[Harcèlement au travail](#)

[Griefs et arbitrages](#)

[Droits de la personne](#)

Roxanne exerce en droit du travail et de l'emploi. Elle représente et conseille des employeurs de toute taille provenant de secteurs variés, dans des milieux tant syndiqués que non syndiqués.

Elle offre notamment des conseils sur les questions suivantes :

- embauche
- cessation d'emploi
- gestion disciplinaire
- harcèlement psychologique
- normes du travail
- droits et libertés de la personne

Particulièrement versée dans la prévention et l'atténuation des risques, Roxanne participe à la rédaction de politiques internes et d'ententes de tout ordre en matière d'emploi incluant des clauses restrictives et de confidentialité.

Roxanne représente également des employeurs dans le cadre de différends devant divers tribunaux administratifs et civils, ce qui l'a amenée à plaider à plusieurs reprises devant le Tribunal administratif du travail, la Cour du Québec et la Cour supérieure du Québec.

Roxanne mène également des enquêtes indépendantes et approfondies sur les allégations de harcèlement (de nature sexuelle ou autre), de discrimination et d'autres inconduites.

Avant son arrivée chez BLG, Roxanne a exercé au sein d'un cabinet montréalais dans le domaine du droit du travail et de l'emploi. Pendant ses études en droit à l'Université de Montréal, elle a travaillé au ministère des Transports du Québec sur des partenariats publics-privés. En 2024, Roxanne a également entrepris des études en vue de devenir membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA).

Expérience

- Représente des employeurs devant le Tribunal administratif du travail lors de plaintes pour congédiement sans cause juste et suffisante, pour mesure illégale et pour harcèlement psychologique
- Représente des employeurs devant la Cour supérieure du Québec quant à des questions de préavis raisonnable dans des cas où la structure salariale est complexe
- Conseille les employeurs lors de licenciements individuels et collectifs
- A plaidé devant le Tribunal administratif du travail pour une plainte en vertu de l'article 14 du Code du travail
- A plaidé devant la Cour du Québec pour la contestation de la demande de communication d'un rapport d'enquête en harcèlement psychologique
- A réglé plusieurs dossiers, y compris un devant le Tribunal administratif du travail, à la suite d'un licenciement collectif
- A conseillé des clients avec succès sur des questions liées au droit de l'emploi dans le cadre de diverses transactions commerciales et de la rédaction d'ententes de cadres supérieurs

Présentations & Publications

- Autrice, « Effet des tarifs américains sur les employeurs canadiens : analyse en plusieurs parties », article de BLG, février 2025

À l'extérieur de BLG

Activités professionnelles

- Membre, Jeune Barreau de Montréal

Activités communautaires

- Membre, Société St. Andrew's de Montréal

Admission au Barreau et formation

- Québec, 2022
- LL.B., Université de Montréal, 2020
- B.A. en sciences politiques avec une mineure en développement international, Université McGill, 2017

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

[blg.com](https://www.blg.com)

© 2025 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.